

DICRIM DE GAJAN



les **risques majeurs**
Que faire ?



Vue générale de Gajan

Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs



Commune de GAJAN

Avenue du Griffé

30730 GAJAN

Tel : (04) 66 81 13 38

Mail : contact@gajan.fr



Document disponible sur www.gajan.fr ou en Mairie

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs à GAJAN

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- Les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrages,
- Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et canalisation.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Ce document d'information a été travaillé par l'ancienne municipalité et finalisé par l'équipe actuelle.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document a pour objet de vous informer sur les risques majeurs identifiés sur notre commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître selon les événements.

C'est un document qui s'inscrit dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense l'organisation à mettre en œuvre pour faire face aux événements et apporter assistance à chacun d'entre vous.

Dès lors et dans tous les cas, sachez que la mairie constitue le poste de commandement de toutes les interventions et que la Davalade et l'école deviendront des centres d'hébergement le cas échéant.

Préoccupé par la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce document, de le conserver et de nous apporter les informations que vous jugerez nécessaires de manière à faciliter le soutien de tous.

Le Maire,

Jean-Louis POUDEVIGNE



Espace La Davalade



En cas d'alerte

Mairie : 04.66.81.13.38

Météo : 3250

Pompier : 18 ou 112

Gendarmerie : 17



INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. En cas de fortes précipitations, les écoulements des ruisseaux prennent un caractère torrentiel et débordent du lit mineur provoquant l'inondation des plaines viticoles attenantes ainsi que des habitations qui s'y trouvent.

Sur Gajan, les secteurs exposés au risque inondation concernent la bordure immédiate des ruisseaux de la Braune, de Teulon et la Tourancelle (partie aval). Ce sont ainsi les zones urbanisées des Mas et maisons situés le long de la RD 907 et la RD 22 qui sont directement exposées. Pour le reste, il s'agit principalement de zones agricoles.

Mais, en cas d'inondation majeure comme nous l'avons connu ces dernières années, d'autres zones habitées dans le village peuvent craindre des perturbations importantes telles que :

- Ruissèlement
- Coulées de boues
- Rues et routes coupées
- Mauvais fonctionnement des réseaux électriques et/ou téléphoniques voir même rupture des lignes

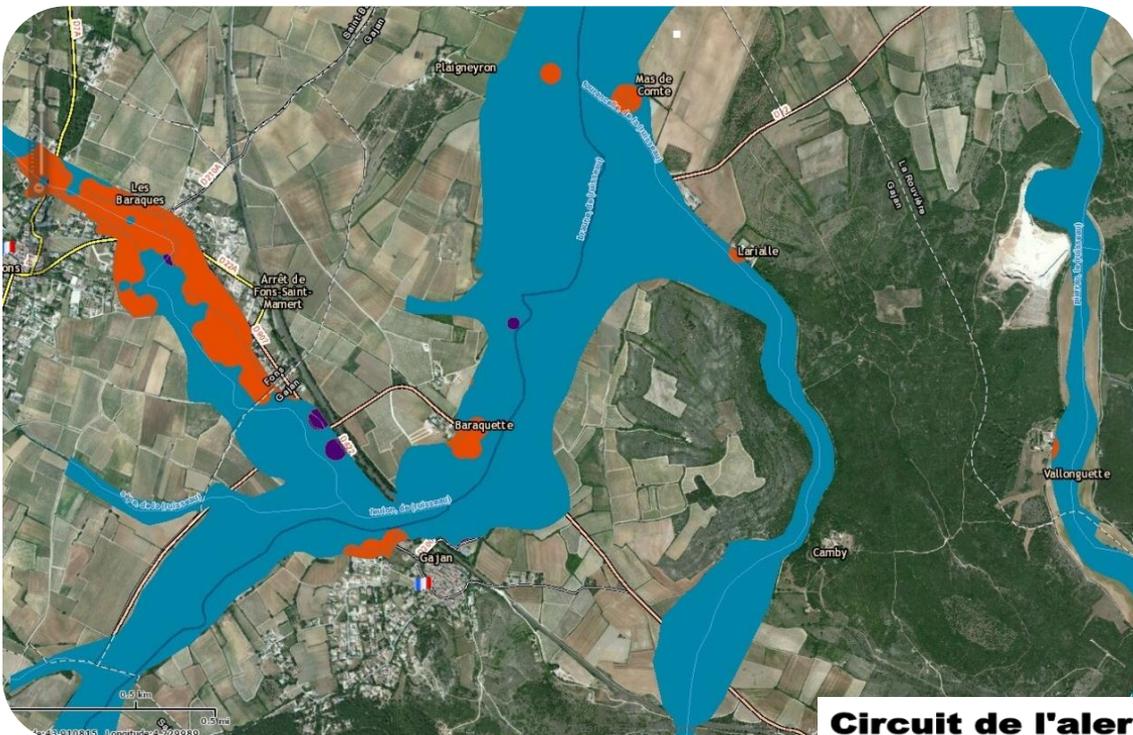
La commune de Gajan qui s'inscrit dans le bassin amont du Gardon, est traversée par plusieurs cours d'eau :

La Braune : qui s'écoule de Saint-Mamert du Gard à la Rouvière (Sud-ouest/ Nord-est).

Elle prend sa source en de multiples vallats au sud et est un affluent du Gardon ;

Le Teulon qui vient du Bois des Lens rejoint la Braune au niveau de l'ancienne cave coopérative ;

La Tourancelle située à l'Est de Gajan, elle constitue l'un des principaux affluents de la Haute Braune. Il s'agit d'un cours d'eau intermittent, tout comme le ruisseau de la Braune.



 Zone urbanisée d'activité

 Débordement des cours d'eau

 Zones urbanisées résidentielles



Circuit de l'alerte en voiture

Pour les personnes qui seraient isolées dans leur maison, les services de secours (sapeurs pompiers et services municipaux) assurent un ravitaillement de produits de première nécessité ainsi que le déplacement des personnes.

Centre d'accueil :

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à La Davalade ou à l'école qui feront office de centre d'accueil.



PREVENTION : RISQUE INONDATION

Les pouvoirs publics, la commune de GAJAN et les habitants eux-mêmes disposent, chacun à sa mesure, de moyens pour prévenir voire réduire le risque d'inondation et les dommages qui peuvent s'en suivre.

Mesures prises par l'Etat :

Mise en place du PPRi le 3 juillet 2008 pour réglementer l'utilisation des sols.

En cas de danger, le préfet prévient le Maire, les forces de l'ordre et les services de secours qui transmettent les consignes à la population et prennent des mesures de protection immédiate.

Mesures prises par la Commune:

- Le PLU de GAJAN tient compte des dispositions du PPRi.
- Adhésion à PREDICT un service d'aide à la décision en matière de gestion du risque inondation avec l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS), une aide à la décision en temps réel pour la mise en œuvre de ces plans et l'analyse des dégâts consécutifs à une crise.
- Surveillance accrue des cours d'eau.
- Déclenchement du Plan de Sauvegarde Communal avec alerte par haut parleur, par téléphone ou porte à porte, fermeture des routes, ouverture des centres d'accueil et recensement des besoins des personnes vulnérables.

Mesures à la portée des Gajanais :

- Vérifiez que votre contrat d'assurance prévoit la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement de votre maison.
- Faites vérifier l'amarrage des citernes de gaz et / ou de fuel.
- Sachez où se situe le disjoncteur électrique et les robinets d'arrêt des circuits d'eau et de gaz : il faut les fermer en cas d'inondation et d'évacuation.
- Eviter de mettre les installations sensibles dans un sous-sol ou un rez-de-chaussée inondable.
- Disposer d'un poste radio à piles
- Préparer un kit d'urgence vous permettant de garder une certaine autonomie en cas de coupure d'électricité, de gaz et dans l'attente des secours ou de la décrue. Il doit contenir : eau, nourriture de secours ne nécessitant pas d'eau, lampe de poche, radio à pile, piles de rechanges, double des clés de la maison et de la voiture, trousse médicale...

CONSIGNES DE SECURITE

Les différents niveaux d'alerte sont proclamés par la Préfecture. N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous tenir informé de l'évolution de la situation.

1 – Mettez-vous à l'abri

et si possible montez à l'étage (dans le cas où votre habitation menace d'être inondée).

- Coupez le gaz et l'électricité et surélevez vos meubles si votre habitation risque d'être inondée
- Fermez portes et fenêtres
- N'oubliez pas votre kit d'urgence



2 - Ecoutez la radio pour vous tenir informé de l'évolution de la situation

France Bleue Gard Lozère :
Fréquence Nîmes 90.2 --- Fréquence Alès 91.6



3 – Suivez les consignes :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

Mettez vos animaux à l'abri



4 – Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation. Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.

Chauffez dès que possible.

Faites l'inventaire des dommages et préparez le dossier d'assurance



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le risque de transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D. est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, pluviale ou maritime) ou soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

Les matières dangereuses sont des substances qui, par leurs propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elles sont susceptibles de mettre en œuvre, peuvent présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Une matière dangereuse peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Ainsi, les principaux dangers liés au transport des matières dangereuses sont : L'explosion, l'incendie, le nuage toxique, la pollution de l'eau et du sol

Le transport des matières dangereuses sur Gajan s'effectue par la voie routière sur la RD 907 ou par voie ferrée (ligne Nîmes – Alès). Les risques se portent alors essentiellement sur les zones repérées sur la carte ci-après :



Départementale 907

D 907

LIGNE RFF Nîmes-Alès

Viaduc



Tunnel



PREVENTION ET CONSIGNES DE SECURITE

Mesures prises par l'Etat et la Commune:

- Règlementation de la traversée de la commune.
- Déclenchement du Plan de Sauvegarde Communal avec alerte par haut-parleur, par téléphone ou porte à porte, fermeture des routes, ouverture des centres d'accueil et recensement des besoins des personnes vulnérables.
- En cas de danger, le préfet prévient le Maire, les forces de l'ordre et les services de secours qui transmettent les consignes à la population et prennent des mesures de protection immédiate

Que faire en cas d'accident ?

Si vous êtes témoin :

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17)
S'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie
Ne devenez pas une victime en vous approchant ou en touchant le produit. Si un nuage toxique vient vers vous fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Ecoutez France Bleue Gard Lozère (Fréquence Nîmes 90.2 --- Fréquence Alès 91.6)



Si l'alerte a été donnée selon les consignes

Restez chez vous ou entrez dans le bâtiment le plus proche
Fermez les portes et les fenêtres
Arrêtez les ventilations



Dans tous les cas :

Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte





Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface variable dans les forêts, les maquis, ou les garrigues. Le risque de voir un feu de forêt se déclencher est possible sur la commune. C'est pourquoi quelques éléments sont importants à connaître. Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de :

- D'une source de chaleur : flamme, étincelle, point chaud.... Très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- D'un apport d'oxygène. Ainsi, le vent accroît rapidement le phénomène à cause de la quantité d'oxygène
- D'un combustible : le risque de feu est plus lié à l'état de la végétation (densité, teneur en haut) qu'à la nature de ses essences.

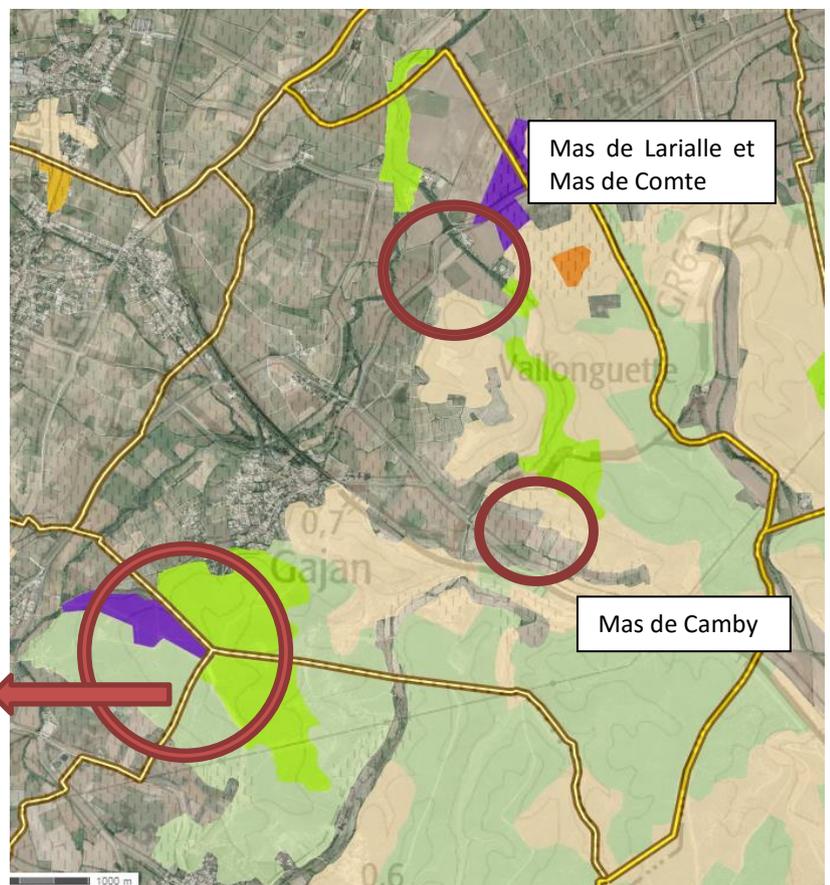
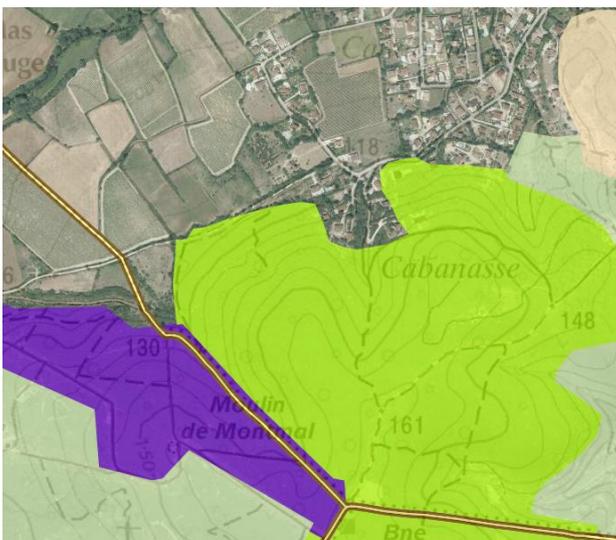
La cartographie ci-après indique les points sensibles principaux repérés sur Gajan.

RISQUE INCENDIE

Points sensibles

	Futaie de feuillus
	Futaie de conifères
	Futaie mixte
	Mélange de futaie de feuillus et taillis
	Mélange de futaie de conifères et taillis
	Taillis
	Forêt ouverte
	Lande
	Peupleraie

Zone de garrigues (taillis) des Cabanasses, au sud du Chemin des Sources, impasse de la Mariette, Impasse de la Garenne Impasse de la Garrigue, Impasse des Pins.



PREVENTION ET CONSIGNES DE SECURITE

Que faire en cas de feu de forêt ?

En prévention :

Respecter les mesures de prévention définies par les autorités de police
Repérer les chemins d'évacuation
Débroussailler les abords de votre maison

DEBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (Article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

*à moduler en fonction du milieu environnant. Contacter la DDTM pour plus d'information

Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

Quand le feu est là :

Appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112



Attaquer le feu si possible



Rechercher un abri et signalez votre présence



Fuir en utilisant les voies perpendiculaires au vent



Respirer au travers d'un chiffon humide



Après le feu :

Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une quelconque anomalie.

Que faire en cas de feu dans un bâtiment ?

Arrosez immédiatement les boiseries extérieures et les abords immédiats



Fermez les bouteilles de gaz



Fermez portes et fenêtres



Occluter les aérations avec un linge humide



Laisser un accès rapide (exemple : ouvrir le portail)



Suivre les instructions des forces de l'ordre



Après le feu :

Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une quelconque anomalie



LES RISQUES METEOROLOGIQUES



Les vents violents, fortes précipitations, orages, canicule, grand froid, neige et verglas constituent des risques météorologiques prévisibles mais leur ampleur et leur importance sont difficiles à mesurer a priori.

Le niveau d'alerte de Météo France peut toutefois donner des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques.

Un risque météo de grande ampleur peut, en effet, entraîner différentes conséquences dans la commune :

- report ou annulation de certaines manifestations,
- perturbations de la circulation automobile

Vous serez avertis par plusieurs moyens :

Par les bulletins réguliers de Météo France dès le niveau orange.

Par le système d'alerte de la population si le risque météorologique entraîne des désordres graves dans toute ou partie de la commune.



PREVENTION ET CONSIGNES DE SECURITE

Ecoutez la télé ou la radio



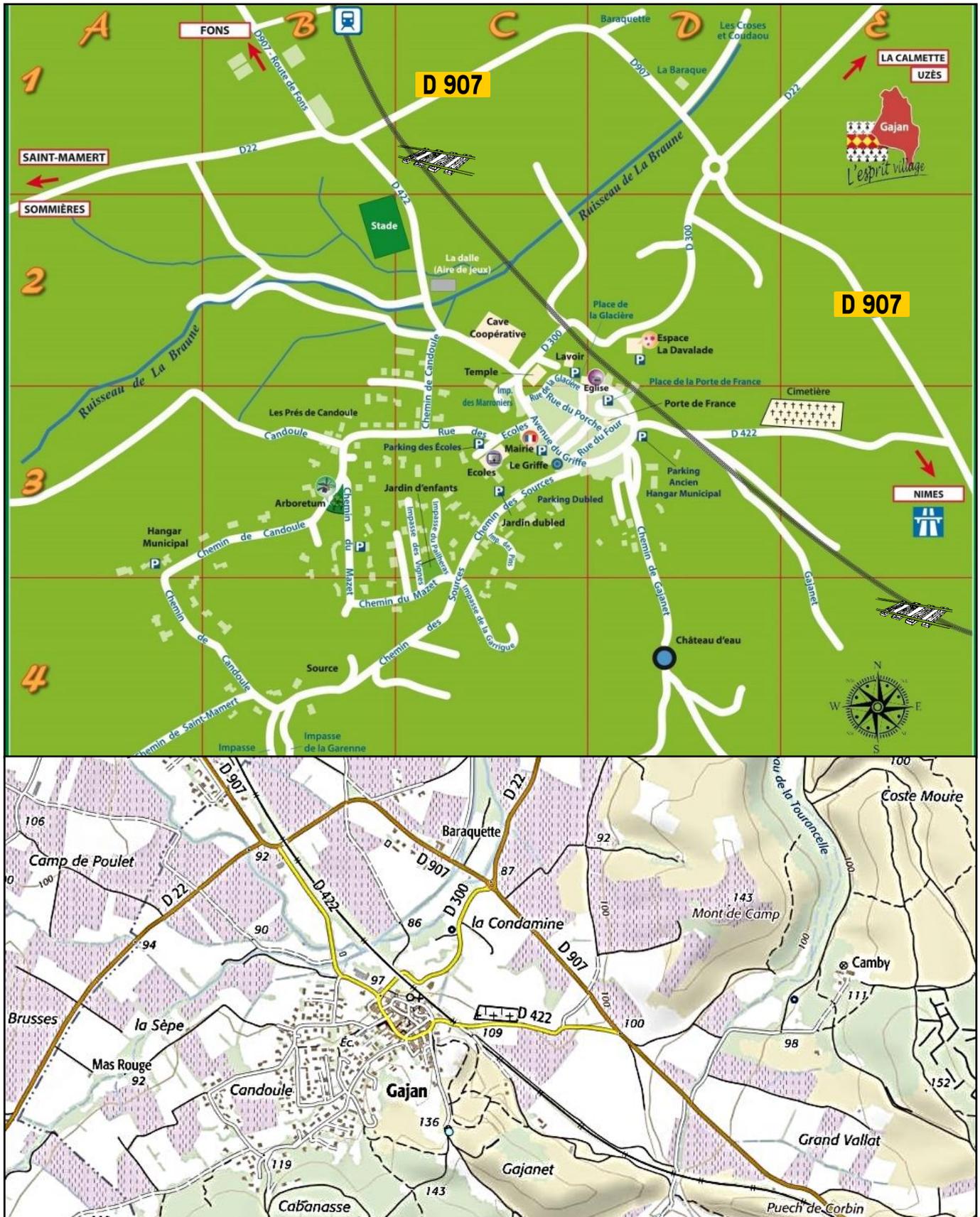
Soyez vigilants



Mettez-vous à l'abri.



PLAN DE LA COMMUNE DE GAJAN



LES PRINCIPALES CONSIGNES



Un **risque majeur** est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou humaine ait des effets qui affectent un grand nombre de personnes, qui occasionnent des dommages importants et qui mettent en péril le fonctionnement de la société.

Sur le territoire de la commune de Gajan, 4 risques majeurs ont été identifiés.

Deux sont de risques d'origine naturelles :

1. Le risque « Inondations »
2. Le risque « Météorologiques »

Deux sont de risques d'origine humaine :

1. Le risque « Feu de forêt »
2. Le risque « Transport de matières dangereuses »

Les bons réflexes à adopter en cas de :

Risque	Icones de consignes	Icones de interdits
Inondation		
Avalanche		
Tempête		
Feu de forêt		
Transport de Matières Dangereuses		

Légende des pictogrammes

Ce qu'il faut faire :

	Appeler les secours		Couper gaz et électricité
	Se mettre à l'abri		Fermer portes et fenêtres
	Écouter la radio		Dégager les voies d'accès
	Se protéger		Quitter sa maison
	Ne pas rester près des fenêtres		Rejoindre le lieu de rassemblement

Rester en contact avec ses proches

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne pas prendre son automobile sauf en cas d'urgence
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; ils sont sous bonne garde.
- Ne pas rentrer dans une maison peu solide ou fragilisée.
- Ne pas rester à côté des lignes électriques, des arbres ou des maisons.
- Ne pas téléphoner pour laisser le réseau libre pour les secours.
- Ne pas fumer.

FICHE DE GESTION



Cette fiche est, si vous le souhaitez, à ramener en mairie de GAJAN une fois remplie pour une meilleure gestion communale dans le cas de risques majeurs.

En cas d'alerte rouge :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Vos numéros de téléphone :

- Domicile :
- Portable :
- Bureau :
- Autre :

Votre adresse mail :

Si vous restez chez vous, pouvez-vous accéder :

- A une terrasse au premier étage :
- Aux combles :
- Aux toits :

En cas d'évacuation par vos propres moyens :

- Nom de l'hébergeant :
- N° de téléphone :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

N° de téléphone :

APPEL AU VOLONTARIAT

En cas d'alerte rouge :

NOM PRENOM :

ADRESSE :

Vos numéros de téléphone :

- Domicile :
- Portable :

Vous vous portez volontaire pour :

- Héberger des personnes à votre domicile en assurant le couchage et le couvert :
 - Nombre de places disponibles :
- Mettre à disposition du matériel :
 - Nature du matériel :
 - Quantité :
- Etre bénévole pour assurer l'accueil des personnes aux centres d'accueil et de regroupement de la Davalade ou des écoles :
 - Oui :
 - Non :
- Etre bénévole pour participer aux tâches matérielles à engager suite aux évènements (exemple : déblayer des fossés, nettoyer des habitations..etc) :
 - Oui :
 - Non :
- Autre proposition :